



SEPTEMBRE 2019

De 2014 à 2017, une étude des dépenses culturelles de 127 financeurs:

73 Communes 40 Intercommunalités

12 Départements

La Région

La Direction régionale des affaires culturelles





L'A. est subventionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine et le ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles)









91 boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers 30 cours Gay-Lussac, 87000 Limoges



Nos sources de données

— Pour les dépenses des collectivités territoriales et leurs groupements :

le compte administratif, qui retrace les mouvements effectifs au cours de l'année de dépenses et de recettes présentées par domaine, appelé aussi fonction. Les données culturelles étudiées sont celles figurant dans la fonction 3 du budget principal. Dans un objectif de comparaison, elles peuvent se regrouper en trois secteurs :



Expression artistique et activités culturelles

Les actions en faveur de la création et de la diffusion des œuvres artistiques et en faveur de la formation à la pratique, ainsi que l'action culturelle.



Conservation et diffusion des patrimoines

Les actions d'entretien, de protection et d'ouverture au public du patrimoine culturel au sens large : monuments, archives, bibliothèques, musées.



Services communs

Les opérations non classées dans les secteurs d'activité.

Notre méthode d'analyse s'appuie sur celle des travaux nationaux du Département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS) sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales : www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques

— Pour les dépenses de l'État :

une extraction comptable des crédits de paiement du ministère de la Culture, correspondant aux programmes suivants de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) :







PatrimoinesProgramme 175



Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

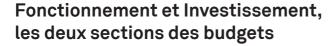
Programme 224



Livre et industries culturelles Programme 334

— Pour la population :

Insee, population 2016



Les collectivités, leurs groupements et l'État utilisent principalement deux modes de dépense :

→ la gestion directe d'un service, d'une action ou d'un équipement.

 \rightarrow l'attribution de subventions à un organisme tiers (association, entreprise, établissement public...) ou à un particulier (personne physique)



Les dépenses de fonctionnement :

celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité

Charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions

Les dépenses d'investissement :

celles qui modifient de façon durable

la valeur du patrimoine

Construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, remboursement des capitaux empruntés, achat de matériels durables

L'euro culturel par habitant : comment l'interpréter?

Cet indicateur mesure les dépenses culturelles d'un financeur au regard de la population de son territoire.

Il reste théorique dans la mesure où les dépenses culturelles d'un financeur public ne bénéficient pas exclusivement aux habitants de ce territoire ni de manière parfaitement équilibrée au sein de sa population.



Notre panel d'étude régional

O 73 Communes*

35% de la population régionale

40 Intercommunalités

64% de la pop. régionale

4 types d'Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :

- Métropole
- Communauté urbaine (CU)
- Communauté d'agglomération (CdA)
- Communauté de communes (CdC)

12 Départements

100% de la pop. régionale

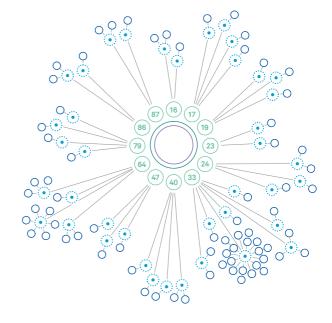
Région

5935603 habitants

Soit 9 % de la pop. française

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

- (16) Département de la Charente
- CdA de GrandAngoulême, CdA de Grand Cognac
- O Angoulême, Cognac, Soyaux*
- (17) Département de la Charente-Maritime
- CdA de la Rochelle, CdA de Rochefort Océan, CdA Royan Atlantique, CdA de Saintes
- O La Rochelle, Rochefort, Royan, Saintes
- 19 Département de la Corrèze
- CdA Tulle Agglo, CdA du Bassin de Brive, CdC Haute-Corrèze Communauté*
- O Tulle, Brive-la-Gaillarde, Ussel*
- 23 Département de la Creuse
- 🔅 CdA du Grand Guéret, CdC Creuse Grand Sud*
- O Guéret, Aubusson*
- 24 Département de la **Dordogne**
- CdA Le Grand Périgueux, CdA Bergeracoise, CdC Sarlat-Périgord Noir*
- O Périgueux, Bergerac, Boulazac Isle Manoire, Sarlat-la-Canéda*
- 33 Département de la Gironde
- Bordeaux Métropole, CdA du Bassin d'Arcachon Nord, CdA du Bassin d'Arcachon Sud, CdA du Libournais, CdC du Grand Cubzaguais, CdC Jalle Eau Bourde, CdC de Montesquieu
- O Bordeaux, Ambarès-et-Lagrave, Andernos-les-Bains, Arcachon, Bègles, Biganos, Blanquefort, Bruges, Cenon, Cestas, Eysines, Floirac, Gradignan, Gujan-Mestras, La Testede-Buch, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Léognan, Libourne, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave-d'Ornon



- (40) Département des Landes
- CdA Mont-de-Marsan Agglo, CdA du Grand Dax, CdC des Grands Lacs, CdC du Seignanx
- O Mont-de-Marsan, Biscarrosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Tarnos
- (47) Département du Lot-et-Garonne
- CdA d'Agen, CdA du Grand Villeneuvois, CdA Val de Garonne
- O Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot
- 64) Département des Pyrénées-Atlantiques
- CdA Pau Béarn Pyrénées, CdA du Pays Basque, CdC de Lacq-Orthez, CdC du Haut-Béarn
- Pau, Anglet, Bayonne, Biarritz, Billère, Hendaye, Lons, Mourenx*,
 Oloron-Sainte-Marie, Orthez, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne*
- 79 Département des Deux-Sèvres
- CdA du Niortais, CdA du Bocage Bressuirais, CdC de Parthenay-Gâtine, CdC du Thouarsais*
- Niort, Bressuire, Parthenay, Thouars*
- 86) Département de la Vienne
- 🖲 CU de Grand Poitiers, CdA de Grand Châtellerault
- O Poitiers, Buxerolles, Châtellerault
- 87) Département de la Haute-Vienne
- CU Limoges Métropole, CdC Porte Océane du Limousin
- O Limoges, Panazol, Saint-Junien

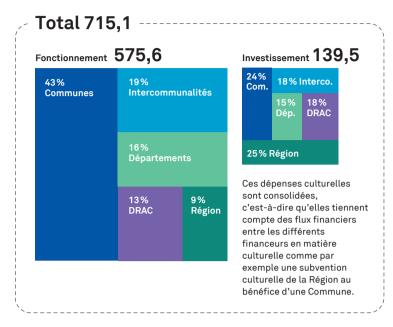
Retrouvez les indicateurs de chacun de ces financeurs sur la carte interactive : www.la-nouvelleaquitaine.fr/cartotheque

Les financements publics de la culture

en Nouvelle-Aquitaine

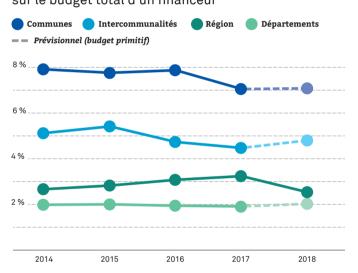
Comment se répartissent les dépenses culturelles entre financeurs en 2017?

En millions d'euros

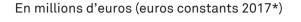


Comment a évolué la part de la culture dans les budgets depuis 2014?

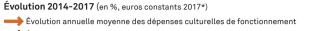
Part moyenne du budget culturel sur le budget total d'un financeur



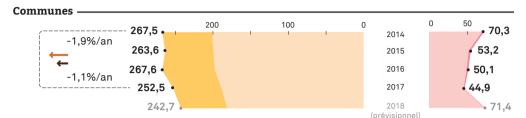
Comment ont évolué les dépenses culturelles depuis 2014?



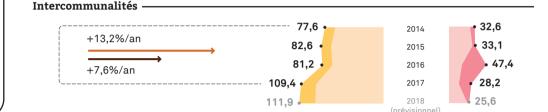
Fonctionnement Subventions Dépenses directes

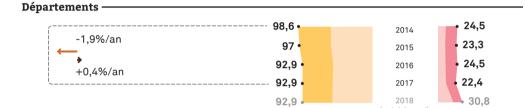


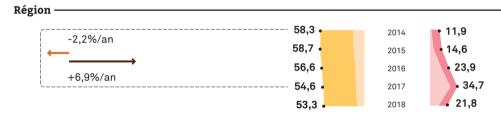


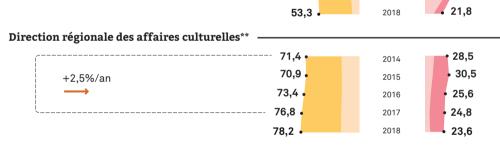


Investissement Dépenses directes Subventions

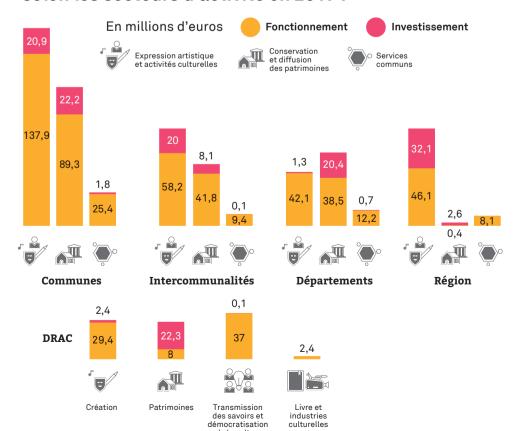




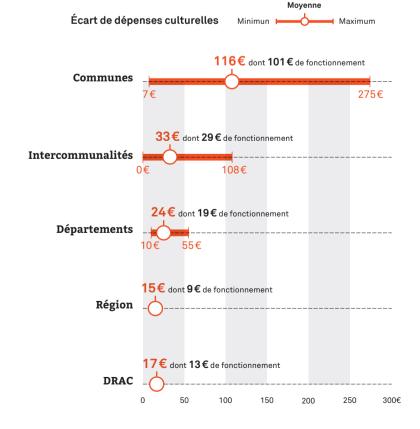




Comment ces dépenses se répartissent-elles selon les secteurs d'activité en 2017?



À combien s'élève « l'euro culturel » par habitant en 2017?







^{*} Les dépenses à euros constants 2017 sont les dépenses en valeur réelle, c'est-à-dire corrigées de la variation des prix par rapport à l'année 2017.

** D'autres dépenses du ministère de la Culture sont réalisées en région, dont les montants sont, en 2017 (dépenses non comprises dans ce graphique) :

^{**} D'autres dépenses du ministère de la Culture sont réalisées en région, dont les montants sont, en 2017 (dépenses non comprises dans ce graphique) : crédits d'administration centrale (37,9 millions d'euros), crédits DGD bibliothèques (6,7 millions d'euros), établissements publics nationaux : le Centre national du cinéma et de l'image animée – CNC (7,1 millions d'euros), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz – CNV (2,1 millions d'euros), le Centre national du Livre – CNL (1,1 million d'euros).